

Vente par.....
à
Commune de BRE
- Section E

DESCRIPTIF DE TERRAIN à BATIR issus d'une ZAC LAIZE Loi MACRON

Article L.115-4 du Code de l'Urbanisme :

« Toute promesse unilatérale de vente ou d'achat, tout contrat réalisant ou constatant la vente d'un terrain indiquant l'intention de l'acquéreur de construire un immeuble à usage d'habitation ou à usage mixte d'habitation et professionnel sur ce terrain mentionne si le descriptif dudit terrain résulte d'un bornage. Lorsque le terrain est un lot de lotissement, est issu d'une division effectuée à l'intérieur d'une zone d'aménagement concerté par la personne publique ou privée chargée de l'aménagement ou est issu d'un remembrement réalisé par une association foncière urbaine, la mention du descriptif du terrain résultant du bornage est inscrite dans la promesse ou le contrat.»

Article L.271-1 du Code de la construction et de l'habitation

« Pour tout acte ayant pour objet la construction ou l'acquisition d'un immeuble à usage d'habitation, la souscription de parts donnant vocation à l'attribution en jouissance ou en propriété d'immeubles d'habitation ou la vente d'immeubles à construire ou de location-accession à la propriété immobilière, l'acquéreur non professionnel peut se rétracter dans un délai de dix jours à compter du lendemain de la première présentation de la lettre lui notifiant l'acte...»

ZAC : "Le Grand Clos

Approbation du dossier de réalisation en date du 24/10/2011

Lot n°N158 SURFACE S= 350 m²

SURFACE PLANCHER S= 160 m

- résulte du bornage EFFECTUÉ le

DESCRIPTIF DU BIEN VENDU

Le plan de vente du lot indique :

En limite Nord Est : 14.00 m en bordure de la voirie créée dans le cadre de l'opération
En limite Sud Est : 25.00 m en bordure de la parcelle E n°..... (lot N159)
En limite Sud Ouest : 14.00 m en bordure des parcelles E n°s (lots N163-N164)
En limite Nord Ouest : 25.00 m en bordure de la parcelle E n°..... (lot N164)

Dressé le 21 Novembre 2025 par

Vincent DELALANDE
Géomètre-Expert à FLÉURY SUR ORNE

Signature

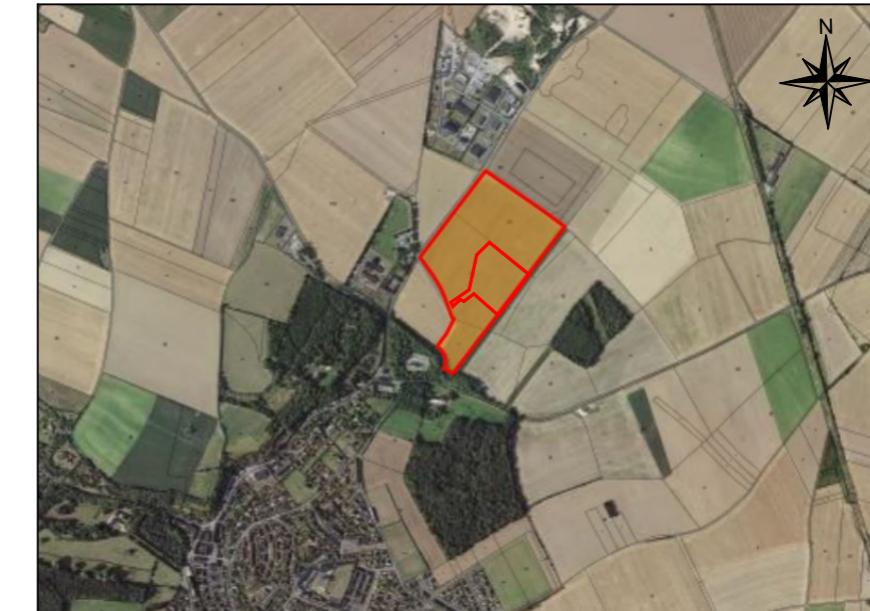
L'acquéreur affirme avoir pris connaissance du descriptif objet des présentes
Signature de l'acquéreur

Caractéristiques de la surface réelle

La superficie réelle est obtenue à partir de mesures prises sur le terrain entre limites réelles, c'est à dire définies contradictoirement avec les propriétaires riverains y compris la Commune pour les chemins ruraux, et (ou) fixées unilatéralement par la procédure de l'alignement pour les voies communales, départementales et nationales. Seules les limites réelles ainsi déterminées par un Géomètre Expert inscrit à l'Ordre sont garanties.



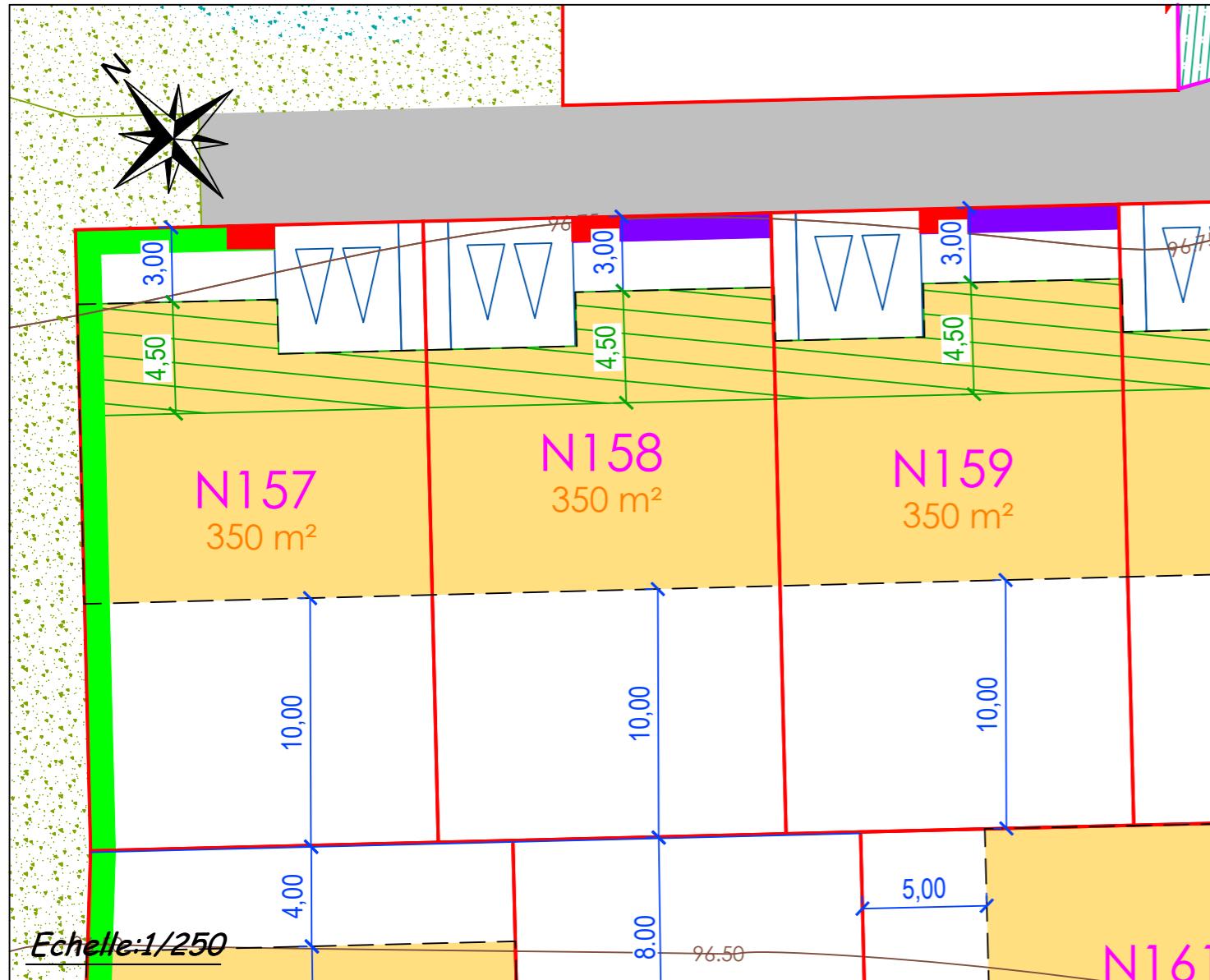
MAITRE D'OUVRAGE
FONCIM
34 Grande Rue
14 123 FLEURY SUR ORNE
Tél : 02 31 38 94 94
terroir@foncim.fr



Lot n°N158 - Superficie : 350 m² Surface de plancher : 150 m²
Cadastre - Section E n°...



PLAN DES SERVITUDES



PLAN DE BORNAGE

